

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2020**

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Alexandre OUIZILLE se voit confier cette tâche.

Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

**Présents :**

M. Raymond GALLIEGUE  
M. Jean-Claude VILLEMMAIN  
Mme Sophie LEHNER  
M. Karim BOUKHACHBA  
Mme Najat MOUSSATEN  
M. Thierry BROCHOT  
Mme Döndü ALKAYA  
Mme Loubina FAZAL  
M. Jean-Claude CABARET  
M. Cédric LEMAIRE  
Mme Fabienne LAMBRE  
M. Fabrice MARTIN  
Mme Bérénice TALL  
M. Ahmet BULUT  
M. Emmanuel PERRIN (présent de la délibération n°20C068 à la délibération n°20C071-8 –  
procuration à Mme Sophie LEHNER à partir de la  
délibération n°20C071-9)  
M. Hicham BOULHAMANE  
M. Johann LUCAS  
M. Michaël SERTAIN  
M. Hervé LEFEZ  
M. Jean-Pierre BOSINO  
Mme Catherine DAILLY  
Mme Céline LESCAUX  
M. Rémy RUFFAULT (présent de la délibération  
n°20C068 à la délibération n°20C071-11 –  
procuration à Mme Céline LESCAUX à partir de la  
délibération 20C071-12)

M. Abdelkrim KORDJANI (présent de la  
délibération n°20C068 à la délibération  
n°20C072-4 – procuration à Mme Badia ZRARI à  
partir de la délibération n°20C073)  
M. Jean-François DARDENNE  
Mme Badia ZRARI  
M. Hervé ROBERTI  
Mme Valérie LEFEVRE  
Mme Patricia RICHARD  
M. Didier CARON  
Mme Ginette DECOURTRAY  
M. Michel DUPLESSI  
M. Loïc PEN (présent de la délibération n°20C068  
à la délibération n°20C071-11 – procuration à M.  
Jean-Michel ROBERT à partir de la délibération  
n°20C071-12)  
Mme Gillian ROUX  
M. Didier ROSIER (présent de la délibération  
n°20C068 à la délibération n°20C071-3 –  
procuration à M. Jean-Jacques DAUBRESSE à  
partir de la délibération n°20C071-4)  
M. Frédéric BESSET  
Mme Agnès PELFORT  
M. Laurent TARASSI  
M. Jean-Michel ROBERT  
Mme Caroline BRBANT (présente de la  
délibération n°20C071-13 – procuration à M.  
Karim BOUKHACHBA à partir de la délibération  
n°20C071-14)  
M. Jean-Jacques DAUBRESSE

M. Michel BLARY  
M. Gérard WEYN

Mme Isabelle ROSE MASSEIN  
M. Alexandre OUIZILLE

**Représentés :**

Mme Catherine MEUNIER donne pouvoir à M. Thierry BROCHOT  
Mme Isabelle MAUPIN donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE  
M. Azide RAZACK donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOSINO  
Mme Brigitte LOBGEAIS donne pouvoir à Mme Catherine DAILLY  
M. Olivier CARRE donne procuration à M. Jean-François DARDENNE  
Mme Florence BOQUET donne pouvoir à Mme Isabelle ROSE MASSEIN

---

**20C068 – INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Et déclare que :

- Les conseillers communautaires de la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise dont le nom vient d'être cité sont déclarés installés dans leur fonction.
- Conformément à l'article L.5211-9, « à partir de l'installation de l'organe délibérant jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge » : M. Gérard WEYN.
- Le rôle de secrétaire de séance est confié au conseiller communautaire le plus jeune : M. Alexandre OUIZILLE.

**20C069 – ELECTION DU PRESIDENT**

M. Jean-Claude VILLEMAIN obtenant la majorité absolue, est proclamé Président de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

**20C070 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Après en avoir délibéré, en application de l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 50 voix pour et 1 abstention

DECIDE :

- de fixer à 15 le nombre de vice-présidents ;
- de fixer à 4 le nombre de conseillers communautaires membres du Bureau ;
- de fixer la composition du Bureau communautaire aux seuls Président, vice-présidents et conseillers communautaires membres du Bureau.

**20C071-1 – ELECTION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Jean-Jacques DAUBRESSE obtenant la majorité absolue est proclamé 1<sup>er</sup> vice-président.

**20C071-2 – ELECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Mme BADIA ZRARI obtenant la majorité absolue est proclamée 2<sup>ème</sup> vice-présidente.

**20C071-3 – ELECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Jean-Pierre BOSINO obtenant la majorité absolue est proclamé 3<sup>ème</sup> vice-président.

**20C071-4 – ELECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Gérard WEYN obtenant la majorité absolue est proclamé 4<sup>ème</sup> vice-président.

**20C071-5 – ELECTION DU 5<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Frédéric BESSET obtenant la majorité absolue est proclamé 5<sup>ème</sup> vice-président.

**20C071-6 – ELECTION DU 6<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Jean-Michel ROBERT obtenant la majorité absolue est proclamé 6<sup>ème</sup> vice-président.

**20C071-7 – ELECTION DU 7<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Michel BLARY obtenant la majorité absolue est proclamé 7<sup>ème</sup> vice-président.

**20C071-8 – ELECTION DU 8<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Raymond GALLIEGUE obtenant la majorité absolue est proclamé 8<sup>ème</sup> vice-président.

**20C071-9 – ELECTION DU 9<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Didier ROSIER obtenant la majorité absolue est proclamé 9<sup>ème</sup> vice-président.

**20C071-10 – ELECTION DU 10<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Hervé LEFEZ obtenant la majorité absolue est proclamé 10<sup>ème</sup> vice-président.

**20C071-11 – ELECTION DU 11<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Jean-Claude CABARET obtenant la majorité absolue est proclamé 11<sup>ème</sup> vice-président.

#### **20C071-12 – ELECTION DU 12<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Jean-François DARDENNE obtenant la majorité absolue est proclamé 12<sup>ème</sup> vice-président.

#### **20C071-13 – ELECTION DU 13<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Mme Catherine DAILLY obtenant la majorité absolue est proclamée 13<sup>ème</sup> vice-présidente.

#### **20C071-14 – ELECTION DU 14<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Alexandre OUIZILLE obtenant la majorité absolue est proclamé 14<sup>ème</sup> vice-président.

#### **20C071-15 – ELECTION DU 15<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Fabrice MARTIN obtenant la majorité absolue est proclamé 15<sup>ème</sup> vice-président.

#### **20C072-1 – ELECTION DU 1<sup>er</sup> CONSEILLER COMMUNAUTAIRE MEMBRE DU BUREAU**

Mme Sophie LEHNER obtenant la majorité absolue est proclamée conseillère communautaire membre du Bureau.

#### **20C072-2 – ELECTION DU 2<sup>ème</sup> CONSEILLER COMMUNAUTAIRE MEMBRE DU BUREAU**

M. Hervé ROBERTI obtenant la majorité absolue est proclamé conseiller communautaire membre du Bureau.

#### **20C072-3 – ELECTION DU 3<sup>ème</sup> CONSEILLER COMMUNAUTAIRE MEMBRE DU BUREAU**

M. Emmanuel PERRIN obtenant la majorité absolue est proclamé conseiller communautaire membre du Bureau.

#### **20C072-4 – ELECTION DU 4<sup>ème</sup> CONSEILLER COMMUNAUTAIRE MEMBRE DU BUREAU**

M. Karim BOUKHACHBA obtenant la majorité absolue est proclamé conseiller communautaire membre du Bureau.

#### **20C073 – INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

DECIDE :

- de FIXER le taux et le montant mensuel individuel des indemnités de la façon suivante :

Statut	Nombre	Taux sur la base de l'IB terminal en vigueur
Président	1	82,49%
Vice-Présidents	15	27,46%
Conseillers Communautaires membres du bureau	4	13,73%

- de DIRE que ces indemnités seront versées dès la date d'entrée en fonction des élus concernés telle que fixée dans l'arrêté de délégation. Le montant sera versé mensuellement et suivra les évolutions de la valeur du point d'indice de la fonction publique applicable ainsi que les évolutions de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- d'AUTORISER Monsieur le Président à prendre les actes subséquents pour assurer le versement de ces indemnités.

## **20C074 – FORMATION DES ELUS**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité

DECIDE :

- 1) D'inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes :
  - Etre en lien avec les compétences de la communauté ;
  - Favoriser l'efficacité personnelle (ex : informatique, négociation, gestion des conflits, langues étrangères, etc...) ;
  - Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (ex : marché public, démocratie locale, etc...).
- 2) De fixer le montant annuel des dépenses de formation à 4% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté.
- 3) D'autoriser le Président de la communauté d'agglomération à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation.
- 4) De prélever les dépenses de formation sur les crédits inscrits.

## **20C075 – FRAIS DE MISSIONS ET FRAIS DE DEPLACEMENTS LIES A L'EXECUTION DES MANDATS**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité

DECIDE :

- de PRECISER que les frais nécessités par l'exécution de mandats spéciaux seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives.
- de DIRE qu'en application de la réglementation en vigueur les élus qui ne bénéficient pas d'une indemnité de fonction peuvent être remboursés de leurs frais de déplacement pour se rendre dans une commune autre que la leur à l'occasion des réunions suivantes :
  - o des comités consultatifs prévus par l'article L.5211-49-1 du CGCT ;

○ des organismes où ils représentent la Communauté d'Agglomération.  
Toutefois ce remboursement ne pourra avoir lieu qu'à condition que la Communauté d'Agglomération n'ait pas été en mesure de mettre un véhicule de service à leur disposition pour le déplacement considéré.

- de PRECISER que le Bureau communautaire est compétent pour délivrer les mandats spéciaux aux élus communautaires.

#### **20C076 – DELEGATION DE POUVOIRS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité

DECIDE :

- De valider la délégation de pouvoirs au Bureau communautaire pour les attributions mentionnées ci-dessus.

#### **20C077 – DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité avec 50 voix pour et 1 abstention

DECIDE :

- De valider la délégation de pouvoirs au Président pour les attributions mentionnées ci-dessus.

#### **20C078 – CREATION DES COMMISSIONS CHARGEES D'ETUDIER LES QUESTIONS SOUMISES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité

DECIDE :

- De valider la création de commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaires telles que citées ci-dessus et dont le descriptif figure en annexe.

#### **20C079 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES ET MODALITES D'ELECTION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

DECIDE :

- de valider les modalités de dépôt de listes d'élection de la commission d'appel d'offres telles que mentionnées ci-dessus.

## **20C080 – COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES ET MODALITES D'ELECTION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

DECIDE :

- de valider les modalités de dépôt de listes d'élection de la commission de délégation de service public telles que mentionnées ci-dessus.

## **20C081 – DEMATERIALISATION DES CONSEILS – CHARTE D'UTILISATION DES ORDINATEURS PORTABLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

DECIDE :

- de valider la solution de dématérialisation proposée par les services de l'ACSO (envoi des convocations et des notes explicatives sur une adresse email nominative créée par l'ACSO et configurée sur un ordinateur portable) ;
- de valider la charte d'utilisation applicable aux utilisateurs des ordinateurs portables qui leur seront mis à disposition.